

Voici ce que le ministre a déclaré, comme en témoigne le hansard du 9 novembre, à la page 983:

Le gouvernement a décidé que l'une des interventions majeures dans la révision de ses priorités serait de recommander des changements au régime d'assurance-chômage...

On aurait pu croire que les députés d'en face allaient apporter des changements préconisés par quelqu'un d'autre, mais ils veulent au contraire modifier le régime dont ils avaient été les artisans il y a huit ans.

Voici la suite de la déclaration du ministre:

... en même temps qu'une réorientation importante de sa stratégie d'emploi.

Si c'est vrai, il est dès lors certain que le ministre revient sur les décisions que ses prédécesseurs et lui-même ont prises depuis 1971.

Il ajoutait que les changements visaient les deux objectifs suivants:

réduire certains effets non stimulants de la formule actuelle d'assurance-chômage...

Monsieur l'Orateur, si le régime renferme des éléments qui incitent les gens à cesser de travailler, c'est que le gouvernement les a introduits en 1971.

Il ajoutait encore ceci:

... encourager les travailleurs à établir des habitudes de travail plus stables et à faire partie pendant de plus longues périodes de la population active. Ceci réduira leur dépendance de l'assurance-chômage.

En d'autres termes, la loi actuelle n'encourageait pas les travailleurs à se donner des habitudes de travail plus stables ni à faire partie pendant de plus longues périodes de la population active et elle augmentait leur dépendance de l'assurance-chômage. Selon le ministre, c'est la raison pour laquelle le gouvernement a proposé ces modifications.

Ayant admis les erreurs monumentales qu'il a faites dans le programme d'assurance-chômage qu'il impose aux Canadiens depuis 1971, le gouvernement devrait démissionner. Étant donné que la session est assez avancée, le gouvernement devrait avoir la décence de démissionner ou, du moins, de s'en remettre à la population au sujet de ces propositions. Les ministériels ne devraient pas prendre l'avion dès qu'ils auront imposé le baillon à la Chambre dans quelques jours pour aller oublier leurs péchés des huit dernières années en Floride ou ailleurs.

Est-ce un oiseau? Est-ce un avion? Non, c'est simplement Bryce Mackasey qui survole le Canada en suçant son pouce de président du conseil d'Air Canada. Voilà ce qui se passe. Ce ne sont pas les chômeurs qui se suçent le pouce en se demandant où ils pourraient bien trouver du travail au Canada, ou ceux de Terre-Neuve ou du Cap-Breton qui ne veulent pas déménager pour chercher du travail. C'est Bryce Mackasey. En dépit des antécédents déplorables que le gouvernement cherche à corriger depuis le 9 novembre, c'est la semaine du mignon et du gentil Bryce. Le gouvernement s'est dit: «Je vais trouver à Bryce une sinécure où il pourra se tenir pénard et rester tranquille, loin des emmerdements». Tandis que Bryce est président du conseil d'Air Canada, le ministre doit s'efforcer ici de nous faire accepter cette merde. Il a toute ma sympathie, monsieur l'Orateur, car c'est une rude tâche qu'il a entreprise. J'espère simplement qu'il pourra un jour s'envoler lui aussi.

Une voix: Pour entendre Crosbie?

M. Crosbie: Pour entendre Saint-Pierre.

Assurance-chômage—Loi

Et pourtant, monsieur l'Orateur, nous sommes tous conscients, sauf peut-être les honorables députés à notre gauche, que nous devons faire preuve de modération. Ainsi, 12 milliards de dollars...

M. Nystrom: N'allez pas oublier le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

● (2122)

M. Crosbie: Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est bien généreux. C'est un gentilhomme. De toute évidence, il a un grand cœur. J'essaie d'appliquer certains de ses principes dans Saint-Jean-Ouest.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'ai de la difficulté à suivre le fil de ma pensée vu le jacassement à ma gauche. Un déficit de 12 milliards de dollars cette année équivaldrait à 120 milliards aux États-Unis.

M. Nystrom: Cela ressemble à un gouvernement conservateur.

M. Crosbie: Nous savons qu'il faut modérer les dépenses. Nous savons qu'il faut adopter certaines restrictions dans le cadre du Régime d'assurance-chômage, mais nous ne comprenons pas pourquoi celles-ci doivent être aussi embrouillées et tordues que ce que le gouvernement propose dans ses amendements. C'est pour cette raison que nous voterons contre ces propositions. Je ne les appuyerais pas de toute façon. Je n'ai nullement l'intention d'appuyer une proposition avancée par les députés d'en face, quelles qu'elles soient, parce que ces propositions sont toujours polluées à la source. Je n'appuyerais donc pas les propositions du gouvernement de toute façon. Je ne viendrais peut-être même pas à la Chambre. Mais dans ce cas-ci, nous avons quelque chose de mieux à proposer.

Bien entendu, le compte de l'assurance-chômage accuse un déficit de 2 milliards de dollars cette année. Par ailleurs, il est faux de prétendre qu'il s'agit d'un régime d'assurance puisque les contribuables doivent en assumer plus de la moitié des frais. Ce n'est donc pas un régime d'assurance. Il faut pcourtant réduire ce déficit de 2 milliards de dollars. Nous avons proposé à cette fin des moyens qui correspondent au désir des provinces d'éviter dans la mesure du possible de causer des ennuis financiers à tous les gens qui s'attendent à tellement à cause des promesses des députés d'en face. Le gouvernement ne veut pas le faire. Il préfère s'attaquer aux habitants des provinces de l'Atlantique et de Terre-Neuve et réduire son déficit d'une façon extrêmement injuste envers des gens qu'il berce de fausses promesses depuis sept ans. Le gouvernement leur a accordé des prestations d'assurance-chômage pendant sept ans, mais il veut maintenant les leur enlever en adoptant la mesure à l'étude, et ce non pas de façon humaine comme nous le proposons, mais simplement en déclarant que les nouveaux venus sur le marché du travail devront travailler 20 semaines avant d'être admissibles à l'assurance-chômage, même s'il sait très bien que, dans une région comme Terre-Neuve, il est presque impossible pour bien des personnes de se trouver un emploi pour cinq mois. Ou, encore, quelqu'un qui recommence à travailler après deux années d'inactivité doit travailler pendant 20 semaines avant de pouvoir percevoir des prestations d'assurance-chômage, et ainsi de suite.